



Municipalité de Trois-Rives

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, QU' :

En vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal* le conseil municipal a établi, lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019, le calendrier de ses séances ordinaires pour 2020. Elles se tiendront à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives et débuteront à 19 h 30, les lundis suivants :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - Lundi 13 janvier | - Lundi 6 juillet |
| - Lundi 3 février | - Lundi 3 août |
| - Lundi 2 mars | - Lundi 14 septembre |
| - Lundi 6 avril | - Lundi 5 octobre |
| - Lundi 4 mai | - Lundi 2 novembre |
| - Lundi 1 ^{er} juin | - Lundi 7 décembre |

DONNÉ à Trois-Rives, ce troisième jour de décembre deux-mille-dix-neuf.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière